

Les évolutions conjointes des enquêtes sectorielle annuelle (ESA) et annuelle de production (EAP)



Commission du CNIS – 25 mars 2025
Renouvellement des avis d'opportunité

CNIS - COMMISSION ENTREPRISES - 25 MARS 2025

L'ESA ET L'EAP PARTAGENT DES OBJECTIFS COMMUNS

- Repérer les différentes activités exercées par les entreprises via la ventilation de leurs chiffres d'affaires en branche
- Calculer l'activité principale des entreprises (code APE)
- Compléter les données fiscales, à travers le dispositif ESANE pour produire des statistiques structurelles d'entreprises
- Répondre au règlement EBS sur les statistiques structurelles
- Fournir des éléments de la statistique structurelle d'entreprises pour l'élaboration des comptes nationaux (dont l'articulation entre les activités principale et secondaires)
- En complément, l'ESA :
 - Produit des données statistiques spécifiques à chaque secteur (variables sectorielles : clientèle dans les services, fournisseurs dans le commerce, achats de carburant dans les transports...)
 - Demande étant formulée dans le cadre des commissions sectorielles des comptes notamment
- En complément, l'EAP :
 - Produit des statistiques de production fines au plus bas niveau de la nomenclature de produit
 - Répond au règlement EBS sur la production industrielle

CES DEUX ENQUÊTES EXISTENT SOUS CETTE FORME DEPUIS 2008, ET SUCCÈDENT AUX ENQUÊTES ANNUELLES D'ENTREPRISES (EAE)



	ESA	EAP
Champ de l'enquête	<p>Entreprises marchandes participant au système productif pour les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en métropole : construction (section F), commerce (section G) et artisanat commercial, transports (section H), exploitations forestières et scieries (classes 02.20 et 16.10) et services hors financiers et activités des ménages en tant qu'employeurs ou producteur pour usage propre (soit les sections I, J, L, M, N, P, Q, R et S) - DOM et entreprises profilées : activités industrielles 	<p>Activités industrielles des sections B, C (sauf les IAA et le bois), D et E + Unités non industrielles avec une branche industrielle importante</p> <p>- Jusqu'à l'EAP2024, complément sur les IAA par des enquêtes collectées par le ministère de l'agriculture (EAP-C et EAL). A partir de l'EAP2025, ces enquêtes seront intégrées au processus EAP.</p>
Taille de l'échantillon	<p>90 000 unités légales en métropole 13 000 unités légales dans les DOM</p>	<p>33 000 unités légales environ 2 700 unités légales pour EAP-C et EAL</p>
Unités de diffusion	Entreprises (au sens LME) et unités légales	Unités légales
Représentativité	4,9 millions d'entreprises pour plus de 5 000 milliards de chiffre d'affaires en 2022	150 000 unités légales toutes tailles confondues

DES OPPORTUNITÉS POUR MUTUALISER

- Le dispositif unique d'enquête (« filière d'enquête ») mis en place à l'Insee donne l'opportunité de mutualiser les deux processus d'enquêtes
 - Outils communs permettant la collecte, la gestion de la collecte et la reprise
- Le changement de NAF concerne les deux dispositifs : diffusion en nomenclature révisée sur données 2025
- Deux évolutions majeures des processus ESANE et EAP engagées (projets Estantp et de réingénierie Esane)



OBJECTIFS COMMUNS DES PROJETS EN COURS:

- Diminuer la charge pour les entreprises via un questionnement simplifié et accompagné ; meilleure ergonomie, possibilité de rajouter des produits ; tableau récapitulatif en fin de questionnaire
- Sécuriser en modernisant les processus et en intégrant le changement de NAF (passage en NAF 2025)

POUR L'EAP :

- Rationaliser la réponse à Prodcom en réunissant les industries agroalimentaires avec le reste du champ de l'industrie

POUR L'ESA :

- Revoir le volet sectoriel à partir des besoins des partenaires et les bilans qualités des précédentes édition de l'enquête

PRINCIPES RETENUS A COURT ET MOYEN TERME

- Un unique questionnaire adressé à une unité légale (permettra de supprimer les doubles interrogations)
 - Avec un échantillon revu pour l'année 2026 collectée en 2027
- Une seul contact pour l'entreprise à l'Insee pour la relance et la reprise des questionnaires
- Des questions communes en début de questionnaire permettant :
 - d'identifier au mieux le secteur
 - à terme permettra une orientation dynamique entre un questionnaire ESA ou EAP
 - Proposer un questionnaire le plus adapté au « profil » de l'unité interrogée
 - Gérer de façon cohérente le nouveau concept des donneurs d'ordre introduit par la nomenclature 2025

CONCERTATION :

- Réunion avec les organismes professionnels à l'Insee le 20 décembre 2024
- Réunion avec les partenaires de l'INSEE et des SSM qui expriment aussi les besoins des professionnels (ex. commissions sectorielles des comptes)
- Passages au label en 2026 : présentation du volet sectoriel et plan de sondage

CIBLE :

- ENQUÊTES COLLECTÉES EN 2026 :

- Avec outils renouvelés
- Nouvelle NAF
- Première étape de la Mutualisation ESA-EAP

- ENQUÊTES COLLECTÉES EN 2027 :

- Seconde étape de la Mutualisation ESA-EAP



Enquête annuelle laitière (1/2)

- Existe depuis les années 60 (première collecte en 1966)
- Champ : établissements ayant une activité de **collecte de lait** et/ou de **fabrication de produits laitiers en France (y compris les Dom)**
- **Objectifs** : répondre à la réglementation européenne (**Directive laitière** et **Prodcom**)
 - Volumes de lait collecté, nombre de producteurs, quantités de produits fabriqués
 - Ventes en volume et en valeur (depuis 1995)
- Réglementation actuelle
 - **Règlement SAIO** (*Statistics on agriculture input and output*) du 23 novembre 2022
Intègre l'ex-Directive laitière 96/16/CE du 19 mars 1996
 - **Règlement EBS** (*European business statistics*) du 30 juillet 2020
Intègre l'ex-règlement Prodcom

Enquête annuelle laitière (2/2)

Ce qui va changer à partir de 2026

- Suppression de la partie EBS (« Prodcoum »)
 - EAL : suppression de la partie ventes en volume et en valeur
 - EAP : intégrera aussi les déclarations de ventes des transformateurs laitiers
- Maintien de la partie SAIO (ex- directives laitières)

Merci de votre attention !

[insee.fr](https://www.insee.fr)



INSEE
Sylvain Moreau
Directeur des Statistiques d'Entreprises

CNIS - COMMISSION ENTREPRISES - 25 MARS 2025



Mesurer pour comprendre